

**PASCALE FONTENEL-PERSONNE**

Députée de la Sarthe, 3<sup>ème</sup> circonscription  
Membre de la Commission de la Défense et des Forces Armées  
Co-présidente du Groupe d'études « Valorisation des Activités  
Touristiques »  
Membre du Comité de Filière Tourisme  
Membre de l'Assemblée Parlementaire Franco-Allemande

Madame la Présidente  
Ursula VON DER LEYEN  
Commission Européenne  
Rue de la Loi/ Weststraat 200  
1049 Bruxelles, Belgique

Paris, le 09 Avril 2020

**Appel solennel à IATA : La protection des voyageurs doit passer par la protection des agents de voyages**

Madame la Présidente,

Pour la première fois depuis sa création, l'Europe, symbole et garant d'une paix historique, est en guerre. Une guerre contre un ennemi invisible, insaisissable : Le COVID-19. Il a paralysé en quelques mois seulement, de manière inimaginable, la planète entière. Nous, responsables politiques français, avons pris des mesures inédites afin de faire face à la situation : confinement de notre population et réduction de toutes activités non essentielles à la vie de notre pays. Le tourisme, au même titre que de nombreux autres secteurs a donc été mis à l'arrêt au profit de notre sécurité sanitaire.

Le secteur touristique européen, en plus de l'arrêt brutal de son activité qui représente 50% du tourisme mondial et 342 milliards de bénéfice, est doublement lésé par les pratiques abusives des compagnies aériennes et de leur représentant **IATA**.

En effet, en dehors de toutes dérogations au règlement européen 261/2004 instituant le remboursement comme norme en cas d'annulation, de nombreuses compagnies aériennes imposent à leurs clients et aux agences de voyages, lorsque le vol est annulé et non volé, des avoirs de durées variables.

Au-delà d'un risque de non-utilisation de l'avoir par nos concitoyens qui, au moment de contractualiser leur achat et connaissant leur droit en matière de remboursement, ne considéreraient pas la possibilité de se voir donner un avoir, un réel risque demeure pour le consommateur ou l'agent de voyages en cas de faillite de la compagnie aérienne.

L'injustice est grande pour ces professionnels à qui l'on impose de garantir financièrement leurs billets d'avion lorsque celui-ci est intégré dans un voyage à forfait. Ce manque d'équité de traitement n'est financièrement pas soutenable pour la seule filière touristique et présente un réel danger pour le consommateur ayant acheté des billets « secs ».

Le gouvernement français a été très réactif face à cette crise en prenant une ordonnance permettant aux voyagistes (agences de voyages et TO) d'établir des avoirs valables 18 mois pour les prestations annulées du fait du Covid-19, sauf pour les « vols secs ». Ces avoirs sont garantis par les organes de garantie financière habituels.

Connaissant les difficultés de trésorerie actuelles de nos entreprises du transport aérien, la pratique des avoirs par les compagnies aériennes ne peut être acceptable que si, et seulement si, elle est encadrée et garantie. Ceci, permettant de sécuriser l'ensemble de la chaîne commerciale : du consommateur aux professionnels du tourisme. Il ne peut y avoir de tourisme sans transport aérien et il ne peut y avoir de transport aérien sans tourisme. Il est donc dans l'intérêt de tous, que le transport aérien soit solidaire du secteur touristique pour garantir un rebond commun.

Après XL Airways, Aigle Azur et Thomas Cook, nous devons tirer des leçons et prendre nos responsabilités de législateurs. Les défaillances des compagnies aériennes ne peuvent que nourrir une future peur du voyage néfaste à notre rayonnement touristique et son développement économique.

L'Europe a la protection du droit de ses concitoyens en son cœur. Cette position a été réaffirmée par la Commission Européenne dans son communiqué du 18 mars 2020. Alors appliquons-la.

Ainsi, sollicités par de nombreux citoyens et agences de voyages, nous vous prions, Madame la Présidente, de réparer cette injustice.

Aussi, nous vous appelons à mettre en place d'urgence un « fond passagers » garantissant aussi bien les voyageurs que les agents de voyages.

En vous remerciant par avance de cette prise en compte, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations les meilleures.

### Signataires (101)

- **Pascale Fontenel-Personne**,  
Députée de la Sarthe
- **Lionel Causse**, Député des Landes
- **Frédérique Lardet**, Députée de la Haute-Savoie
- **Jacqueline Dubois**, Députée de Dordogne
- **Danielle Brulebois**, Députée du Jura
- **Pascale Boyer**, Députée des Hautes-Alpes
- **Paul Molac**, Député du Morbihan
- **Laurence Gayte**, Députée des Pyrénées-Orientales
- **Gwendal Rouillard**, Député du Morbihan
- **Anne Brugnera**, Députée du Rhone
- **Yannick Kerlogot**, Député des Côtes-d'Armor
- **Mireille Robert**, Députée de l'Aude
- **Monica Michel**, Députée des Bouches-du-Rhône
- **Sereine Mauborgne**, Députée du Var
- **Annie Chapelier**, Députée du Gard
- **Stephanie Kerbarh**, Députée de la Seine-Maritime
- **Alice Thourot**, Députée de la Drôme
- **Sandra Marsaud**, Députée de Charente
- **Xavier Batut**, Député de la Seine-Maritime
- **Laurence Vanceunebrock**, Députée de l'Allier
- **Yves Daniel**, Député de Loire-Atlantique
- **Fadila Khattabi**, Députée de Côte-d'Or
- **Stella Dupont**, Députée de Maine-et-Loire
- **Jean-Luc Fugit**, Député du Rhône
- **Christophe Blanchet**, Député du Calvados
- **Jean-Pierre Pont**, Députée du Pas-de-Calais
- **Stéphane Mazars**, Député de l'Aveyron
- **Éric Poulliat**, Député de Gironde
- **Corinne Vignon**, Députée de Haute-Garonne
- **Thomas Rudigoz**, Député du Rhône
- **Joël Giraud**, Député des Hautes-Alpes
- **Frédéric Descrozailles**, Député du Val-de-Marne
- **Stéphane Claireaux**, Député de Saint-Pierre et Miquelon
- **Rémy Rebeyrotte**, Député de Saône-et-Loire
- **Marion Lenne**, Députée de Haute-Savoie
- **Typhanie Degois**, Députée de Savoie
- **Séverine Gipson**, Députée de l'Eure
- **Mireille Clapot**, Députée de la Drôme
- **Philippe Huppé**, Député de l'Hérault
- **Aude Bono-Vandorme**, Députée de l'Aisne
- **Graziella Melchior**, Députée du Finistère
- **Jean-François Mbaye**, Député du Val de Marne

- **Didier Le Gac**, Député du Finistère
- **Éric Bothorel**, Député des Côtes d'Armor
- **Jacques Marilossian**, Député des Hauts-de-Seine
- **Jean Michel Mis**, Député de la Loire
- **Hervé Pellois**, Député du Morbihan
- **Alexandra Louis**, Députée de Marseille
- **Valérie Thomas**, Députée du Puy-de-Dôme
- **Anne Genetet**, Députée des Français établis hors de France
- **Annie Vidal**, Députée de Seine-Maritime
- **Sira Sylla**, Députée de Seine-Maritime
- **Brigitte Liso**, Députée du Nord
- **Sandrine Josso**, Députée de Loire-Atlantique
- **Sandrine Mörch**, Députée de la Haute-Garonne
- **Élisabeth Toutut-Picard**, Députée de Haute-Garonne
- **Perrine Goulet**, Députée de la Nièvre
- **Xavier Roseren**, Député de Haute-Savoie
- **Patrick Vignal**, Député de l'Hérault
- **Véronique Riotton**, Députée de la Haute-Savoie
- **Nicole Dubré-Chirat**, Députée du Maine et Loire
- **Sonia Krimi**, Députée de la Manche
- **Valérie Petit**, Députée du Nord
- **Valérie Oppelt**, Députée de Loire-Atlantique
- **Anne-Laure Cattelot**, Députée du Nord
- **Jean-Marc Zulesi**, Député des Bouches-du-Rhône
- **Yannick Haury**, Député de Loire-Atlantique
- **Huguette Tiegna**, Députée du Lot
- **Martine Wonner**, Députée du Bas-Rhin
- **Didier Martin**, Député de Côte-d'Or
- **Aina Kuric**, Députée de la Marne
- **Fabienne Colboc**, Députée d'Indre-et-Loire
- **Bertrand Bouyx**, Député du Calvados
- **Laurianne Rossi**, Députée des Hauts-de-Seine
- **Caroline Janvier**, Députée du Loiret
- **Benoit Simian**, Député de Gironde
- **Stéphane Buchou**, Député de la Vendée
- **Danièle Hérin**, Députée de l'Aude
- **Olivier Serva**, Député de la Guadeloupe
- **Agnès Firmin Le Bodo**, Députée de Seine Maritime
- **Éric Straumann**, Député du Haut-Rhin
- **Fabrice Brun**, Député de l'Ardèche
- **Jeanine Dubié**, Députée des Hautes-Pyrénées
- **Patricia Mirailles**, Députée de l'Hérault
- **Fabien Roussel**, Député du Nord
- **Martial Sadier**, Député de Haute-Savoie
- **Nicolas Forissier**, Député de l'Indre
- **Virginie DUBY-MULLER**, Députée de Haute-Savoie
- **Manuela Keclard-Mondesir**, Députée de Martinique
- **Laurence Maillart-Méhaignerie**, Députée d'Ille-et-Vilaine
- **Antoine Herth**, Député du Bas-Rhin
- **Thierry Benoit**, Député d'Ille-et-Vilaine
- **Olga Givernet**, Députée de l'Ain
- **Stéphane Demilly**, Député de la Somme
- **Emmanuelle Ménard**, Députée de l'Hérault
- **Christophe Euzet**, Député de l'Hérault
- **Jean-Philippe Ardouin**, Député de Charente-Maritime
- **Laure de La Raudière**, Députée d'Eure-et-Loir
- **Didier Quentin**, Député de la Charente-Maritime
- **Nadia Ramassamy**, Députée de la Réunion
- **Ericka Bareigts**, Députée de la Réunion

**Copie adressée à :**

- **Jean-Baptiste DJEBBARI**, Secrétaire d'État chargé des Transports
- **Amélie de MONTCHALIN**, Secrétaire d'État chargé des Affaires Européennes
- **Jean-Baptiste LEMOYNE**, Secrétaire d'État chargé du Tourisme
- **Adina VALEAN**, Commissaire Européenne aux Transports
- **Didier REYNDERS**, Commissaire Européen chargé de la Protection des consommateurs
- **Stéphane SEJOURNE**, Député Européen.